

ARRETE DE RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Demande de retrait du Tennis Club de Wittenheim réceptionné(e) le 06/12/2022	N° DP 068 376 21 J 0141
Par : TENNIS CLUB DE WITTENHEIM représentée par Monsieur BIALAS Jean-Pierre	Surface plancher totale : 15,00 m ²
Demeurant à : 2 rue du Vercos 68270 WITTENHEIM	Surface plancher construite : 15,00 m ²
Pour : Construction d'un local de stockage	Destination : Entrepôt
Sur un terrain sis à : 2 rue du Vercos	

Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'autorisation de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions délivrée le 07/07/2021 à TENNIS CLUB DE WITTENHEIM représentée par Monsieur BIALAS Jean-Pierre pour la construction d'un local de stockage,

Vu la demande de retrait présentée par TENNIS CLUB DE WITTENHEIM en date du 06/12/2022,

ARRETE

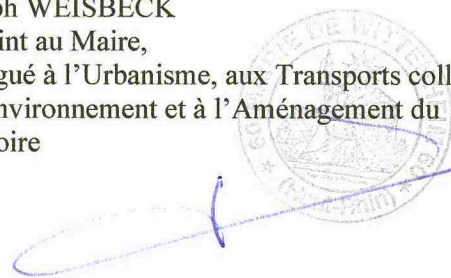
ARTICLE UNIQUE : l'autorisation de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions susvisée est **retirée**.

Une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'Etat pour annulation des taxes d'urbanisme.

Fait à WITTENHEIM

Le 20 DEC. 2022

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs,
à l'Environnement et à l'Aménagement du
territoire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).